

Transformation du District en Communauté d'Agglomération - Constitution du Conseil de Communauté - Désignation de délégués supplémentaires pour la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par arrêté de M. le Préfet du 23 décembre 2000, le District du Grand Besançon a été transformé en Communauté d'Agglomération dénommée «La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon».

Cette transformation a pris effet le 1^{er} janvier 2001.

Dans ce cadre et du fait de l'élargissement de la communauté à seize communes nouvelles, la Ville de Besançon a été sollicitée pour désigner 15 délégués supplémentaires qui seront appelés à siéger au sein de la nouvelle assemblée délibérante.

Ces délégués supplémentaires, s'ajoutant aux 38 délégués titulaires actuels, porteront la représentation de la Ville de Besançon à 53 délégués au total.

Je vous rappelle que les 38 délégués titulaires actuels sont :

** pour la Majorité Municipale :* M. SCHWINT, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. FOUSSERET, M. PINARD, Mme BULTOT, M. JEANNEROT, Mme TETU, M. REGNIER, M. TISSOT, M. BARETJE, M. ANTONY, M. RUEFF, M. LOYAT, M. EDOUARD, M. CHRISTELLE, M. GIRARD, Mme DUFAY, M. AUTARD, M. MEUNIER, M. MILLE, M. HUMBERT, M. VOUILLOT, Mme CUENIN, M. SANTI, Mme MAISIERES, M. NUNINGER, M. NOT, M. POMEZ, M. SANCHEZ, M. ROY, M. AIME.

** pour la liste UDF/DL-RPR :* M. JACQUEMIN, Mme WEINMAN, M. DINTROZ, M. BONNET, M. SALOMON, M. DUVERGET.

** pour la liste Front National :* M. SENNERICH.

Pour les 15 délégués supplémentaires, je vous propose de désigner parmi les délégués suppléants actuels :

** pour la Majorité Municipale :* M. le Premier Adjoint VUILLEMIN, MM. les Adjoints FUSTER, FERREOL, THIRIET, DAHOUÏ, JEANNIARD, ROIGNOT, Mlle et MM. les Conseillers Municipaux Délégués et Conseillers Municipaux GEIGER, DUMONT, HAGOPIAN, JUSSIAUX, LAGRANGE.

** pour la liste UDF/DL-RPR :* MM. TABOURNOT, GRAPPIN.

** pour la liste Front National :* Mme MONTEL.

Enfin, j'ajoute que le premier Conseil de Communauté se tiendra le vendredi 26 janvier à 18 heures à Micropolis.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces désignations.

«M. LE MAIRE : Vous avez suivi le processus, le Préfet a pris son arrêté le 23 décembre pour une transformation à partir du 1^{er} janvier. Donc ne nous parlez plus de District mais de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. La première séance du conseil de Communauté d'Agglomération se tiendra donc le 26 janvier à 18 heures à Micropolis parce que nous serons très nombreux, on va essayer Micropolis mais je ne crois pas que ce soit l'idéal et nous reviendrons peut-être après à la Maison de l'Economie. Je vous demande d'y être présents puisque nous aurons l'occasion d'élire le bureau, le président, etc.

M. PINARD : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, après pas mal de sueurs froides, il faut le dire, la communauté d'agglomération est née. C'est un plus majeur mais je crois qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte. J'ai relu nos débats du 13 mars, Mme WEINMAN nous disait : «ce qui fait peur aux maires des communes périphériques, c'est quand même la taxe professionnelle». Nous répondions deux choses. Premièrement que l'épouvantail était fallacieux ; nous en avons encore confirmation par un dossier du Monde du 9 janvier, concernant la communauté urbaine de Bordeaux où, soit dit en passant le taux sera de 25,52 alors qu'il n'est que de 13,34 chez nous, et le Président de l'Union Nationale des Industries Métallurgiques d'Aquitaine nous dit : «ma société était installée dans la commune où le taux était le plus bas et aujourd'hui je paie 120 000 F par an». Le passage à la TPU devra augmenter sa TP de 20 000 F. «Mais, dit-il, cela n'aura pas un impact financier énorme. En tant que Président de l'Union des Industries Métallurgiques, je dirais même que la TPU est une bonne chose car les sociétés seront logées à la même enseigne fiscale. Cela va limiter la concurrence entre communes, il est plus intelligent que la communauté de communes développe des synergies». Par ailleurs un jeune patron affirme : «cela ne changera rien au choix d'implantation des sociétés. Elles étudient avant tout la zone de chalandise, la proximité des infrastructures, la disponibilité des terrains, leur positionnement par rapport à la concurrence». Voilà ce que disent des patrons. Mais le deuxième point sur lequel nous insistions, c'est qu'on nous proposait de perdre 15 millions de francs de taxe professionnelle qu'il aurait bien fallu récupérer ailleurs, probablement sur la taxe d'habitation, sur les 62 000 contribuables acquittant la taxe d'habitation et vous, la Droite, vous privilégiez un impôt qui touche 5 026 sociétés et entreprises et qui baisse, deux fois déjà, la première avec le passage progressif au taux communautaire, il sera de 13,34 % contre 15,5 %, ce qui, soit dit au passage, est inférieur au taux de la communauté d'agglomération de Belfort et de celle de Montbéliard alors que l'on nous serine, on nous rebat les oreilles en nous disant que là-bas ils font beaucoup pour les entreprises. Et puis surtout, ce qui est très important, une deuxième baisse très tangible du fait de la réforme mise en oeuvre par la Gauche Plurielle, la disparition progressive de la part salariale, la plus détestable de la taxe professionnelle puisqu'elle pénalisait l'embauche, l'emploi, a des conséquences très positives sur les entreprises assujetties. En 2000 sur Besançon, c'est 25 300 000 F en moins, cela représente 16,35 % du montant payé. Malgré l'élargissement physique des bases qui est lié à la très nette reprise économique, les redevables ont payé 6 % en moins en 1999 par rapport à 1998, 4 % en moins en 2000 par rapport à 1999. Au total sur deux ans, la baisse aura été de 9,5 % et le mouvement va continuer puisque la réforme s'étale sur cinq ans et que la suppression progressive de la part salariale prend la forme d'abattement annuel à hauteur de 100 000 F par redevable et par commune au titre de 1999, 300 000 F au titre de 2000, 1 million de francs au titre de 2001, 6 millions au titre de 2002. Je n'ai pas les chiffres bisontins pour 2001 pour la bonne et simple raison que c'est la communauté qui va les recevoir désormais, mais pour la part départementale, la compensation passe de 51 millions en 2000 à 69 en 2001, soit + 34 %, plus d'un tiers. Et sur Besançon même, les services m'ont donné les chiffres réellement payés par les contribuables, ça montait, ça grimpeait, 155 millions en 1995, 166 en 1996, 176 en 1997, le sommet : 184 millions en 1998, et on baisse, 174 en 1999 et on baisse encore, 167 millions en 2000. Alors, pour une fois unie, il fallait le faire, c'était remarquable, toute la Droite avait fait une proposition qui était démagogique et vicieuse, vicieuse parce qu'à l'heure où le combat pour la communauté d'agglomération n'était pas gagné, vous essayiez de faire retomber la responsabilité d'un échec éventuel sur la ville avec l'épouvantail de son horrible taxe professionnelle.

Vous avez essayé d'opposer ville et périphérie, vous avez échoué, et c'est tant mieux et pour la ville et pour la périphérie. Le pire, c'est que cette petite manoeuvre résultait d'un manque de maîtrise technique du dossier car si vous aviez regardé les chiffres, vous auriez sans doute reconnu l'erreur, car la baisse était déjà en cours et elle va s'accroître. Vous vous en êtes tenus à des vieux clichés, moi j'ai toujours entendu parler du poids écrasant de notre taxe professionnelle. Il aurait fallu vous mettre un peu à jour et ne pas répéter des vieux slogans usés plus rouillés que la coque de l'Erika. Et je vous pose la question : est-ce que vous contestez la double baisse de la taxe professionnelle et son montant sonnant et réverbérant ?

M. LE MAIRE : Ce sont des remarques sur ce qui s'est passé mais je dois reconnaître quand même que l'opposition nous a suivis pour faire la communauté d'agglomération ensuite.

Je vous ai fait passer un petit papier, il m'arrive de lire Le Figaro et j'ai relu surtout ce qu'avaient indiqué les correspondants du Figaro à Rouen, Orléans, Avignon, Grenoble, Nancy, Rennes et Mulhouse, autrement dit 7 villes et j'ai fait la comparaison entre les critères qu'ils donnaient, dépenses de personnel, etc. ... Je vous demande de regarder la colonne TP, où Besançon est à 15,05 et seules deux villes font mieux que nous, Rouen à 11,84 et Rennes à 14,62. Mais on arrive à 17,29 à Mulhouse, 20,95 à Grenoble, 24,35 à Avignon, 17,03 à Orléans. Comparaison qui n'est pas la mienne, issue de ce journal qu'on appelle Le Figaro. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler par la suite mais je tenais à vous donner tout cela pour vous dire que toutes ces villes ont été visitées par un correspondant particulier du Figaro et que seule la Ville de Besançon a été vraiment dans le collimateur de façon éhontée. Pour toutes les autres, il y avait le pour, le contre, gentiment, personne ne les a pris en grippe comme ce monsieur dont je ne sais plus le nom- je ne cherche pas à le retenir, car cela n'a aucune importance.

M. BONNET : Puisque vous évoquez Le Figaro, je voudrais dire et je crois que beaucoup d'élus d'opposition partageront mon avis, qu'au-delà des combats politiques, cet article était assez méprisant vis-à-vis de notre ville, vis-à-vis de tous les candidats et du maire et que de ce point de vue-là, nous ne nous sommes pas retrouvés dans cet article, et Joseph PINARD qui lit beaucoup Le Figaro doit le lire de plus en plus et moi de moins en moins. Je voudrais lui dire justement, parce qu'il serait souhaitable qu'il écoute un peu plus quand on parle au conseil municipal parce qu'il parle beaucoup, on l'écoute, mais lui n'écoute pas, que déjà je constate qu'il est manifestement en campagne électorale. Il aurait pu être une très bonne tête de liste du PS aux municipales, peut-être qu'il va nous informer d'un événement inattendu de ce point de vue-là, on ne sait jamais mais apparemment il est en campagne électorale, c'est très bien, de toute façon ça donne une certaine vitalité aux débats. Ceci dit, je voudrais quand même préciser qu'il y a une inexactitude dans ce qu'il a pu dire, puisque si Nicole WEINMAN a présenté un amendement visant à ne pas augmenter la taxe professionnelle cette année 2000 à hauteur de l'augmentation de la part districale, nous le financions par une diminution ou une moindre augmentation des dépenses imprévues et qu'il n'était pas du tout question de toucher à la taxe d'habitation, que c'est de la désinformation. On entend régulièrement Joseph PINARD nous dire : l'affreuse Droite veut augmenter la taxe d'habitation ; on reviendra, lors du débat d'orientations budgétaires sur les questions de fiscalité du particulier, mais je voudrais quand même que les élus ici essaient de dire des choses sensées et véridiques.

M. LE MAIRE : Ce discours s'adresse à vous également, Monsieur BONNET.

M. BONNET : Je me l'applique, Monsieur le Maire.

Mme WEINMAN : Simplement en réponse à M. PINARD qui nous a, comme d'habitude abreuvés de chiffres que tout le monde va s'empresser d'oublier, et en tout cas que personne n'a noté apparemment, je voudrais tout de même un peu rappeler l'histoire, la resituer dans le contexte de l'époque, du jour du conseil, où nous tous qui avions eu à démarcher, vous comme nous, les maires des communes avoisinantes, avons pu constater que c'était quand même le premier reproche ou la première inquiétude qui revenait dans la bouche des maires, et je ne renie rien de ce que j'ai dit à l'époque, c'était une vérité.

Quant à la TPU actuelle, nous n'avons jamais eu un discours contre une TPU, au contraire, loin de là. Ensuite vous nous parlez des baisses successives, des mesures du Gouvernement en faveur d'une baisse d'impôt. Je crois que globalement avec toutes les cagnottes qui nous sont annoncées depuis des années, ce n'est quand même pas anormal quelque part de voir redistribuer la richesse sur les moins favorisés et pour finir, quand vous nous parlez de deux baisses successives, je peux vous citer 13 mesures fiscales supplémentaires qui ont été inventées par l'actuel gouvernement en deux ans. C'est tout».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2001.